

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Absente excusée avec pouvoir : 1

Absents excusés : 3

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 8 novembre 2023

Date d'affichage : 8 novembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Jacques PERTEK, Conseiller municipal

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BARBER, est nommé secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-11/85 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – AIDE À LA
FORMATION DES JEUNES**

Vu le budget de la commune et les crédits inscrits à l'article 65748 ;

Vu l'effectif des jeunes recensé dans chaque association et les demandes présentées par celles-ci ;

Considérant l'intérêt pour la Commune que ses jeunes puissent bénéficier d'activités culturelles et sportives de qualité et que pour ce faire, le maintien de la subvention jeune à son montant de 2014, soit 56 €/jeune paraît nécessaire ;

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231114-DEL_2023_11

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

Étant précisé que M. Jean-Sébastien GUENARD, Conseiller municipal, Vice-président de l'association USV RUGBY qui a présenté une demande de subvention jeune, ne prend pas part au vote,

■ **APPROUVE** le versement des subventions selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	EFFECTIFS 2023	MONTANT SUBVENTION 2023 56 €/jeune
C.A.E.M.	58	3 248 €
LES AMIS DE LA DANSE	96	5 376 €
THEATRE DU ROND POINT (T.R.P.)	33	1 848 €
TOTAL (1)	187	10 472 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES	EFFECTIFS 2023	MONTANT SUBVENTION 2023 56 €/jeune
ACEP	36	2 016 €
Asso. Jeunes Sapeurs-Pompiers (A.J.S.P.)	24	1 344 €
CLUB DE TIR	7	392 €
HAND BALL CLUB	171	9 576 €
JUDO CLUB	142	7 952 €
MOTO BALL CLUB	6	336 €
PING PONG LOISIR VALREAS	26	1 456 €
TENNIS CLUB	189	10 584 €
USV RUGBY	176	9 856 €
VALREAS AMERICAN BOXING	21	1 176 €
TOTAL (2)	798	44 688 €
MONTANT TOTAL (1+2)		55 160 €

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses qui seront imputées sur l'article budgétaire 65748 et à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Daniel BARBER
Conseiller municipal



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 16 NOV. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 16 NOV. 2023

